

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 27 mai 2020

L'an 2020 et le mercredi 27 mai, à 18h30 le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en session d'installation, après convocation légale, à huis-clos, salle polyvalente, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mme PRUNET Delphine Maire, M. THOMAS Didier, M. JOLIN Lionel, Mme LAROYE Aurélie, M. MENAULT Miguel, M. BELTOISE Antony, Mme PERON Adeline, M. LE MOAL David, Mme SAUVERVALD Margaux, M. MALON Stéphane, Mme PION Gabrielle

Secrétaire: Mme PERON Adeline

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11
- Pouvoirs : 0

Date de la convocation : 18/05/2020

Date d'affichage : 18/05/2020

Actes rendu exécutoire

dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers le 08/06/2020

et publication ou notification le 09/06/2020

Objet des délibérations, SOMMAIRE :

- Installation du Conseil Municipal
- Déplacement du lieu du Conseil Municipal et instauration du huis clos pour mesure exceptionnelles de confinement
- Election du Maire
- Création des postes d'adjoints
- Elections des Adjoints
- Fixation des indemnités des élus dites indemnités de fonctions
- Création et nominations au sein des commissions communales et organismes divers

D2020-19 : Déplacement du lieu de réunion du Conseil Municipal à titre exceptionnel avec instauration du huis-clos.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-7, la réunion d'installation du Conseil Municipal est fixée salle Polyvalente, 2 rue de la Mairie de Charmont en Beauce.

Le déplacement de la salle est souhaité par dérogation au lieu de réunion habituel situé Salle du Conseil, en Mairie de Charmont-en-Beauce, conformément aux dispositions prises en vertu de la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, NOR: PRMX2007883L dans sa version consolidée au 15 mai 2020, et, du Décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020.

En conséquence et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la séance d'installation du Conseil Municipal s'ouvre Salle Polyvalente à huis-clos.

Cette décision est actée à l'unanimité des Conseillers présents et représentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

à l'unanimité (pour :11, contre : 0, abstentions:0)

D2020-20 : Election du Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Mme PERON Adeline, pour assurer ces fonctions.

Madame la secrétaire de séance procède à l'appel nominal.

Sont nommés assesseurs Mme PION Gabrielle et M. JOLIN Lionel.

M. le Président de séance, MENAULT Miguel, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote à bulletins secrets.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- Mme PRUNET Delphine : 10 voix

Mme PRUNET Delphine ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire.

La présente délibération valide ainsi cette proclamation.

à l'unanimité (pour :11, contre : 0, abstentions:0)

D2020-21 : Création de postes d'adjoints

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints.

Il vous est proposé la création de trois postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de trois postes d'adjoints au maire.

à l'unanimité (pour :11, contre : 0, abstentions:0)

D2020-22 : Election des Adjoints

Mme le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint.

Après un appel de candidatures, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- M. MALON Stéphane : 10 voix

M. MALON Stéphane ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire.

- Election du Deuxième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6
- A obtenu :
- Mme PION Gabrielle : 10 voix

Mme PION Gabrielle ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Deuxième adjoint au maire.

- Election du Troisième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 6
- A obtenu :
- M. JOLIN Lionel : 8 voix

M. JOLIN Lionel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième adjoint au maire.

La présente délibération valide ainsi ces proclamations.

à l'unanimité (pour :11, contre : 0, abstentions:0)

D2020-23 : Indemnités d'élus

Madame le Maire propose de fixer les indemnités du Maire et des Adjointes de la manière suivante :

- Indemnités du Maire: 17% de l'indice Brut 1027
- Indemnités des Adjointes: 6.6% de l'indice Brut 1027

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de Madame le Maire et fixe le montant des indemnités de fonction comme il est défini ci-dessus et tel qu'il doit être versé conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

à l'unanimité (pour :11, contre : 0, abstentions:0)

D2020-24 : Création et nomination des conseillers auprès des commissions communales et organismes extérieurs

Madame le Maire déclare qu'il convient de créer les commissions communales suivantes, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales :

- **Commission Travaux et Voirie**
- **Commission Fêtes et Cérémonies**
- **Commission Sociale**
- **Commission Chemins ruraux**
- **Commission Finances, Budget**
- **Commission SIRIS (Groupement scolaire)**
- **Commission Communication**

Conformément aux dispositions du Code des Marchés Public, création de la Commission CAO :

- **Commission d'Appel d'Offres**, ouverture des plis

Il est ensuite procédé à la désignation des membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désignations membres des Commissions

Travaux et Voirie	JOLIN Lionel, THOMAS Didier, LAROYE Aurélie, LE MOAL, David, BELTOISE Antony, MENAULT Miguel
Fêtes et Cérémonies	MENAULT Miguel, PION Gabrielle, PERON Adeline, SAUVERVALD Margaux, LE MOAL David, MALON Stéphane
Sociale	PERON Adeline, PION Gabrielle, MENAULT Miguel
Chemins ruraux	JOLIN Lionel, THOMAS Didier, LE MOAL, David, BELTOISE Antony
Finances, Budget	THOMAS Didier, PION Gabrielle, BELTOISE Antony, MALON Stéphane
Communication	MENAULT Miguel, PION Gabrielle, PERON Adeline, SAUVERVALD Margaux, MALON Stéphane
SIRIS	LAROYE Aurélie, PERON Adeline
Appel d'Offres Ouverture des plis	BELTOISE Antony, JOLIN Lionel, MENAULT Miguel, LAROYE Aurélie, LE MOAL David

Désignations délégués organismes extérieurs qui pourront faire l'objet de délibérations distinctes

SIAEP (Syndicat des Eaux CHARMONT- léouville)	THOMAS Didier, JOLIN Lionel, LAROYE Aurélie, BELTOISE Antony
Syndicat de Production d'Eau Potable Trémeville	THOMAS Didier, BELTOISE Antony
SITOMAP	Désignation effectuée à l'échelon communautaire
SIERP (Electricité)	PRUNET Delphine, LAROYE Aurélie

Désignations de correspondants qui pourront faire l'objet de délibérations distinctes

Correspondants CIAS :

Titulaire : PRUNET Delphine

Suppléant : PERON Adeline

Correspondant Défense : PRUNET Delphine

Correspondant Sécurité Routière : PRUNET Delphine

Correspondants CNAS : LAROYE Aurélie en qualité de correspondant élu

COURTES Fabien en qualité de correspondant agent

à l'unanimité (pour :11, contre : 0, abstentions:0)

D2020-25 : Délégués Communautaires auprès de la Communauté de Communes Plaine Nord Loiret

Le Conseil Municipal, après avoir procédé à l'élection, et à l'unanimité des membres présents, désigne les délégués auprès de cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale :

- PRUNET Delphine, Maire, déléguée Communautaire titulaire
- MALON Stéphane, 1^{er} Adjoint, délégué Communautaire suppléant

à l'unanimité (pour :11, contre : 0, abstentions:0)

D2020-26 : Désignation des délégués auprès du Syndicat des Eaux (SIAEP) Charmont-Léouville

Le Conseil Municipal, après avoir procédé à l'élection, et à l'unanimité des membres présents, désigne les délégués auprès de ce syndicat :

- THOMAS Didier
- JOLIN Lionel
- LAROYE Aurélie
- BELTOISE Antony

à l'unanimité (pour :11, contre : 0, abstentions:0)

D2020-27 : Désignation des délégués auprès du Syndicat de Production d'Eau potable de Trémeville

Le Conseil Municipal, après avoir procédé à l'élection, et à l'unanimité des membres présents, désigne les délégués auprès de ce syndicat :

- THOMAS Didier
- BELTOISE Antony

à l'unanimité (pour :11, contre : 0, abstentions:0)

D2020-28 : Désignation des délégués auprès du SIERP

Le Conseil Municipal, après avoir procédé à l'élection, et à l'unanimité des membres présents, désigne les délégués auprès de cet organisme :

- PRUNET Delphine
- LAROYE Aurélie

à l'unanimité (pour :11, contre : 0, abstentions:0)

D2020-29 : Désignation des correspondants auprès du CNAS

Le Conseil Municipal, après avoir procéder à l'élection, et à l'unanimité des membres présents, désigne délégués auprès de cet organisme :

- Correspondant ELU : LAROYE Aurélie, Conseillère Municipale
- Correspondant AGENT : COURTES Fabien, Secrétaire de Mairie

à l'unanimité (pour :11, contre : 0, abstentions:0)

La séance est levée à 21h30.


En mairie,
le 09/06/2020
Le Maire, Delphine PRUNET